

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 14 avril 2014

4.18 Conseil de discipline de recours de la région Picardie – désignation d'un représentant

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mmes OYONO, CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. ASSAMTI, M. MONTES, Mme GOMES-NASCIMENTO, M. BOUKHACHBA, Mme DHOURY, M. AKABLI, M. N'DIAYE, M. DEME, Mme BARBETTE, M. LELONG, Mmes MOUSSATEN, SAVAS, M. ATAKAYA, Mme MEHADJI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M'BAYE-DIAO, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN
Mme FAZAL
M. FRÉMINE
M. RIFI SAIDI

Pouvoir à : M. LEMAIRE
Pouvoir à : M. CABARET
Pouvoir à : M. BOULHAMANE
Pouvoir à : Mme MAUPIN

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 39 |

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

Dans le cadre du renouvellement des membres du Conseil de Discipline de Recours de la Région Picardie, il convient de désigner un membre conseiller municipal qui pourra, après procédure de tirage au sort, être appelé à siéger à ce conseil.

Cet organe paritaire est créé dans chaque Région, le siège étant, pour toutes les collectivités de la Région Picardie, le Centre de Gestion situé dans le département chef-lieu de région.

Il se prononce sur les recours formulés par les fonctionnaires sanctionnés et se compose d'élus des trois départements picards et de représentants des fonctionnaires désignés par les organisations syndicales représentées au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale.

Le Conseil de Discipline de Recours de la Région Picardie est présidé par un magistrat de l'ordre administratif et son secrétariat est assuré par le Centre de Gestion de la Somme.

Les candidats proposés sont :

- Pour la liste «Creil une ambition partagée» : Nicole CAPON

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux

Vu le courrier du Conseil de Discipline de Recours de la Région Picardie, en date du 27 mars 2014,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : de désigner madame **Nicole CAPON** pour participer à la procédure de tirage au sort afin de siéger au Conseil de Discipline de Recours de la Région Picardie.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 16 AVR. 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

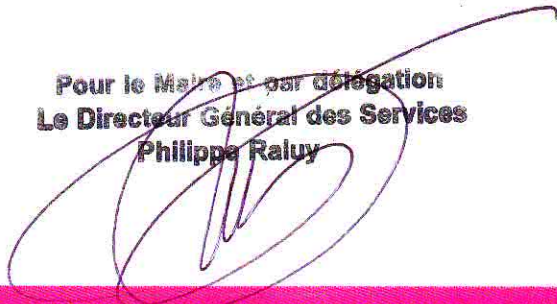
Jean-Claude VILLEMMAIN


Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le 16 AVR. 2014
Creil, le 16 AVR. 2014. Signé Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy




www.creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE PICARDIE